Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_63-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29
Vote		
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 7		
Date de la convocation		
28 avril 2026		
N° de la délibération		
2026-63		

L'an 2026, le 4 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 28 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 28 avril 2026.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (6) : Patrice LE DU à TROADEC Christian, Jean-Yves NICOLAS à Daniel COTTEN, Catherine BOULANGER à Anne-Marie KERDRAON, Alan LE BUREL à Serge COUTELLER, Yann MANAC'H à Hervé PHILIPPE, Alexandra FRAYSSE à Hélène GUILLEMOT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LÉON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 7 mai 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 7 mai 2026

Désignation des représentants de la ville de Carhaix au Conseil d'administration de la SPLA « Aménagements du Poher »

Rapporteur : Hélène GUILLEMOT

Par délibération en date du 8 juillet 2024, le conseil municipal a approuvé la création de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « Aménagements du Poher », destinée notamment à porter les investissements liés à la création d'une résidence autonomie ainsi qu'au développement d'un réseau de chaleur.

Cette structure, constituée sous la forme d'une société anonyme régie par les dispositions du Code de l'urbanisme et du Code de commerce, permet aux collectivités actionnaires de confier la réalisation d'opérations d'aménagement à une société publique placée sous leur contrôle direct.

La SPLA est administrée par un Conseil d'administration composé de représentants des collectivités actionnaires (8 pour Poher Communauté et 4 pour Carhaix).

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_63-DE

Conformément aux décisions prises lors de la création de la société, il convient désormais de procéder à la désignation des représentants de la ville de Carhaix au sein du Conseil d'administration de la SPLA.

Le nombre de représentants attribué à la ville de Carhaix est fixé à 4 administrateurs.

La désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs doit avoir lieu au scrutin secret.

Par exception et par un vote à l'unanimité des membres du conseil, il pourra être décidé de ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret, en l'absence de disposition législative ou réglementaire contraire (application de l'article L. 2121-21 du CGCT – réponse ministérielle en date du 06/01/2022 à la question écrite n°25696). L'article L. 5711-1 du CGCT précise ainsi que l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation de ses délégués.

La mise en œuvre de cette dérogation nécessite un vote préalable unanime favorable à un vote à main levée du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner les 4 membres élus pour siéger au Conseil d'administration de la SPLA « Aménagements du Poher » :

Proposition de la liste « Carhaix ville dynamique et solidaire » :

Christian TROADEC
Valérie LUCAS
Isabelle AUFFRET
Serge COUTELLER

Proposition de la liste « Ensemble pour Carhaix » : Marie-Laure CLOAREC

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection des membres élus, par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 7 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Émilie LUQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS, Julie DÉNÈS), sont désignés les membres représentants de la ville de Carhaix au Conseil d'administration de la SPLA « Aménagements du Poher » tel que ci-dessous :

Christian TROADEC
Valérie LUCAS
Isabelle AUFFRET
Serge COUTELLER

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme : Le Maire,

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_63-DE

A Carhaix-Plouguer, le 5 mai 2026

Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_63-DE